

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ AU CŒUR DE MA RÉUSSITE

Objectif: Favoriser la réussite scolaire des élèves et maintenir un climat propice aux apprentissages en instaurant des attentes claires en matière d'assiduité et de ponctualité.

Principes généraux

- La ponctualité et l'assiduité sont essentielles à la réussite scolaire.
- Les parents doivent obligatoirement aviser l'école **le jour même** pour tout retard ou absence.
- Chaque élève est responsable de développer cette compétence clé dans le cadre de son cheminement scolaire.

Au son de la première cloche : L'élève doit déposer ses effets personnels dans son casier, prendre son matériel scolaire et se diriger vers son local de classe.

Au son de la 2e cloche : Les élèves doivent déjà être en classe assis prêt à travailler. Tout retard non-motivé **sera sanctionné**.

Retards non motivés – Sanctions :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1er retard | - Communication aux parents
- Reprise de temps obligatoire de 12h30 à 13h00 au local 211 |
| 2e et 3e retard | - Reprise de temps de 12h30 à 13h15 au local 211
- Appel aux parents par l'intervenante de l'Entracte |
| 4e retard ou plus | - Retour en classe conditionnel à une rencontre obligatoire entre les parents, l'élève et la TES
- Possibilité de contrat d'engagement |

Important : Les périodes de récupération ne peuvent en aucun cas remplacer les reprises de temps.

Absences non motivées :

Une absence est considérée comme **non motivée si :**

- Aucun avis n'a été transmis à l'école dans la journée même;
- La raison fournie n'est pas jugée valide par la direction (ex. : "il s'est levé en retard", "il ne voulait pas venir", "il a manqué l'autobus").

Les sanctions seront identiques à celles des retards non motivés.

L'assiduité, une priorité :

Loi de l'Instruction publique, art. 17.

« Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire »

Tout élève doit fréquenter les 180 jours de classe prévus au calendrier scolaire et participer à tous les cours déterminés à son horaire et aux activités éducatives.

Avant la première période, les parents ont la responsabilité d'aviser l'école en cas d'absence ou de retard en laissant un message au secrétariat de niveau de leur enfant en précisant la raison de l'absence. Les présences sont prises au début de chaque cours et toute absence est systématiquement signalée aux parents.